



OUVERTURE DU NOUVEAU SITE

SEMAINELANGUEFRANCAISE.CULTURE.FR

Sur ce site dédié, vous pouvez maintenant inscrire les événements que vous organiserez pendant la *Semaine de la langue française et de la francophonie* 2015. Mentionnez-les dès maintenant dans la rubrique Agenda, nous les relayerons auprès des journalistes et des réseaux sociaux ! Si vous souhaitez des affiches, vous pouvez les [commander en ligne](#).

DERNIERS JOURS POUR DEVENIR « VILLE OU VILLAGE PARTENAIRE » !

Vous êtes une municipalité particulièrement impliquée dans la *Semaine* : vous pouvez sous certains critères obtenir [le label « Ville ou village Partenaire »](#). Vous profiterez alors des animations du [Trophée d'Improvisation Culture et Diversité](#) et bénéficierez de réductions sur la venue du « [Camion des mots](#) ». Demandez vite le [label](#) : après le 31 décembre 2014, il sera trop tard !

« ENLIVREZ-VOUS » À L'OCCASION DE LA 3^E ÉDITION DE LA SEMAINE EN LIBRAIRIES

Fort de succès des dernières éditions, l'expérience est renouvelée cette année ! Les libraires sont invités, du 14 au 22 mars 2015, à mettre à l'honneur les ouvrages consacrés aux mots et expressions de notre langue et à organiser des animations : rencontres avec les auteurs, séances de dédicaces, jeux, concours... Parlez-en à votre libraire préféré ! Les librairies qui souhaitent participer à cet événement et bénéficier gratuitement de la communication nationale (matériel promotionnel : affiches, marque-pages et relais sur notre site) doivent envoyer un courriel à semaineenlibrairies.dglflf@culture.gouv.fr

PARTICIPEZ AU CONCOURS DES DÉFINITIONS DU 5 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2015 SUR NOTRE PAGE [FACEBOOK](#) !

Du 5 au 24 janvier, inventez de nouvelles définitions pour un ou plusieurs des dix mots. Elles seront poétiques, humoristiques, voire loufoques... avec une seule contrainte : pas plus de 140 caractères ! À vos idées ! Et du 3 au 15 février, votez pour vos définitions favorites ! Résultats le 18 février.

Rejoignez-nous et suivez notre actualité tout au long de l'année sur [facebook](#) et [twitter](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre d'information : [cliquez ici](#)